



Imagine la futuralté

Surgères, le 04 mars 2026

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 10 mars 2026 à 18h00

Communauté de Communes Aunis Sud
45 avenue Martin Luther King
17700 Surgères

Ordre du jour

1. DEVELOPPEMENT SOCIAL -PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

1.1 Pôle enfance Ballon-Ciré d'Aunis - Approbation de la convention de fonctionnement modifiée

1.2 Centre d'Animation et de Citoyenneté - Approbation de la convention de financement et de son annexe de subventions 2026

2. FINANCES

2.1 Attribution de subventions au titre de l'année 2026 – Volet Enfance Jeunesse Famille & Développement Social, volet culture, volet développement économique et volet sport

2.2 Détermination du produit de la Taxe GEMAPI pour l'exercice 2026

2.3 Contributions aux organismes extérieurs – Année 2026

2.4 Vote des taux de fiscalité - Année 2026

2.5 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Année 2026

2.6 Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Surgères - transfert de la voirie du parc d'activité économique de La Combe

2.7 Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Surgères - charges de centralité afférentes au centre d'incendie et de secours

2.8 Attribution de fonds de concours à la commune de Saint Pierre la Noue

3. CULTURE

3.1 CTEAC 2026 – conventions de partenariat avec le Centre Chorégraphique National Les Mille Plateaux – La Rochelle pour les interventions scolaires

4. MARCHÉ PUBLICS

4.1 Pôle d'échange multimodal - Avenant n°2 en plus-value de plus de 5%, au Lot n°4 : Aménagements Paysagers et Mobilier Urbain

4.2 Conservatoire intercommunal de musique - Avenant n°1 en plus-value de plus de 5%, au Marché 2026-002 de création d'un doublet de forages géothermiques (22 m) pour la géothermie

5.RESSOURCES HUMAINES

5.1 Délibération autorisant le recours à l'apprentissage

6. ADMISTRATION GENERALE

6.1 Définition de l'intérêt communautaire de la compétence assainissement collectif et non collectif des eaux usées.

7. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Le Président

Jean GORIOUX

